

Check-list bénévoles

Merci de lire ou d'instruire chaque bénévole travaillant avec vous, des responsabilités suivantes :

- Pas de vente d'alcool aux – de 16 ans
- Pas de vente d'alcool aux – de 18 ans, excepté la bière
- En cas de doute sur l'âge du client, vous êtes en droit de lui demander une pièce d'identité valable (permis ou carte d'identité)
- En cas de refus de la part du client de présenter une carte d'identité, ne pas lui vendre d'alcool et lui proposer une boisson minérale
- Si un client se trouve en état d'ébriété manifeste, ne pas lui vendre d'alcool
- Il faut absolument respecter les horaires décrits par la patente
- Chaque bénévole est responsable des ses actes !